ACTO Moustiques- Moustiques tigres
Recharge liquide

ACTO Moustique recharge liquide élimine toutes les espèces de **moustiques,** dont le **moustiques tigre,** pendant 45 nuits (1 nuit = 8 heures), même **fenêtres ouvertes** et lumière allumée.
La recharge s'emploie avec le diffuseur électrique ACTO Moustiques (réf. SET 3)
Un diffuseur suffit pour protéger efficacement une pièce d'environ 30 m^3 soit 12 m^2.

Ce **liquide** possède une **action longue durée** : **45 nuits sans moustiques** !

(réf. **MAT 2)**
Etui recharge liquide 45 nuits
Carton de 24

COMPOSITION *en % (m/m)* **:**

Pralléthrine (CAS n°23031-36-9) : 0,87 %

MODE D'EMPLOI :

Pour déboucher la recharge, serrer les deux zones lisses latérales du bouchon et tourner. En la maintenant en position verticale, introduire la recharge dans l'appareil électrique en tournant doucement jusqu'au butoir. Brancher le diffuseur sur une prise murale 230V, en position verticale grâce à la prise pivotante.

L'action biocide du diffuseur commence environ 1 heure après son branchement. Pour ôter la recharge, débrancher le diffuseur.

Ne pas utiliser simultanément une recharge liquide et une tablette.

PRECAUTIONS D'EMPLOI :

DANGER

Contient des hydrocarbures, C14-C19, iso-alcènes, cycliques, aromatiques <2%. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. EUH 066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
P102 Tenir hors de portée des enfants. P301 + P310 EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P331 NE PAS faire vomir. P273 Eviter le rejet dans l'environnement. P501 Eliminer le contenu/récipient dans une déchetterie. Ne pas jeter dans les poubelles ménagères. Conserver l'emballage.

Aérer régulièrement les espaces traités. Ne pas appliquer dans les locaux trop petits ou difficiles à aérer. Il convient de surveiller les enfants, pour s'assurer qu'ils ne jouent pas avec l'appareil de diffusion. Retirer ou couvrir les terrariums, aquariums et couper l'alimentation des pompes d'aquariums pendant la mise en service du produit.
Exclusivement autorisé comme recharge pour diffuseur de vapeur insecticide pour combattre les moustiques et les moustiques TIGRES à l'intérieur des habitations.

Utilisez les produits biocides avec précaution.
Avant toute utilisation, lisez attentivement l'étiquette et les informations concernant le produit.

FDS consultable sur **www.quickfds.fr**

SOJAM : 2 mail des Cerclades – CS 20807 CERGY - 95015 CERGY PONTOISE CEDEX – France – Tél. : +33 (0)1 34 02 46 60 – Fax : +33 (0)1 30 37 15 90
SAS au capital de 5 180 000 € - RCS PONTOISE 2011 B 02551 – SIRET : 533 577 490 00014 – code NAF 4675Z – TVA FR 70 533 577 490